

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020

1 – Demande d’admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Mr le Maire expose que Madame MOUSSIÈRE, Receveur Municipal de Renaison, demande dans un courrier en date du 4 novembre 2020 l’admission en non-valeur de différents produits communaux irrécouvrables.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D’admettre en non-valeur :

- **Les titres de recette N° 110, 34,63 de l’exercice 2011 pour un montant de 444,40 €**
- **Le titre 123 de 2016 pour un montant de 65,80 €**
- **Le titre 225 de 2018 pour un montant de 27,80 €**
- **Le titre 47 de 2019 pour un montant de 6,10 €**

De dire que cette dépense totale de 554,10 € sera imputée au compte 6541 du budget communal 2020.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2 – Création d’un Conseil Municipal Enfants

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de mettre en place un Conseil Municipal Enfants, dans le but de familiariser les enfants aux règles de fonctionnement de la vie citoyenne. L’élection se déroulerait dans les conditions les plus proches possibles de celles du Conseil Municipal. Les règles de fonctionnement seraient les suivantes :

Le CME serait élu parmi les enfants scolarisés à Saint-Haon-le-Vieux. Il compterait 6 membres parmi les élèves de CM1 et CM2, serait mixte mais sans parité nécessaire. Les élections auraient lieu chaque année en début d’année scolaire à la mairie et il se réunirait 3 fois dans l’année, en novembre, février et mai, en salle du Conseil Municipal de la mairie de Saint-Haon-le-Vieux.

Le Conseil Municipal se réserve le droit de modifier ultérieurement le règlement du CME pour ouvrir notamment l’élection à d’autres candidats que ceux de l’école.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Approuver la création d’un Conseil Municipal Enfants dans les conditions énumérées ci-dessus.

Le Conseil Municipal a approuvé cette création à l’unanimité.

La partie délibérative du Conseil Municipal étant terminée, la suite de la réunion est consacrée à l’examen des questions diverses, avant que la séance ne soit levée.